

51, RUE SALVADOR ALLENDE

92027 NANTERRE CÉDEX - TÉL. : 776 - 44 - 24

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

G. BILLARD

GA 84 / 46 BOU

DÉCEMBRE 1984

403 - 2X - 0005

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES



SERVICE GÉOLOGIQUE
RÉGIONAL
BOURGOGNE

32 Boulevard Maréchal Joffre - 21100 DIJON

Tél. (80) 72.42.31

Télex : BRGMDIJ 350443F

Date de la reconnaissance sur le terrain : 17/05/1984

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENTI - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGEII) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

Lieu dit : Le ban fer

Parcelle cadastrale : Section C - parcelle n° 600

Distance à l'agglomération et orientation : 1,1 km au Sud

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : Source du lavoir

Carte géologique : CHABLIS

- n° : 403

- huitième : 2

Indice B.R.G.M. : 403 - 2X - 0005

Coordonnées Lambert :

- X = 707,14

- Y = 316,04

Altitude du sol : Z = 127 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☒
- plusieurs ouvrages ☐ - nombre :
- prélèvement annuel en 1983 : 6 150 m³

I2) SITUATION ADMINISTRATIVE

		Date
Rapport du géologue agréé G. BILLARD	☒	25/05/84
Rapport du conseil départemental d'hygiène	☒	23/01/59
Arrêté de déclaration d'utilité publique	☐	
Autres : R. ABRARD	☒	17/10/47

ANNEXE : Plan de situation au 1/25.000 ☒

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : MARIE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
89800 CHABLIS
- Commune ☒
- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :
- régie municipale ☐
- affermage ☒
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire :
S.A.U.R. - 7, rue de Sevry 89550 HERY Tél. : (86) 47.76.99

Nombre de communes desservies par le captage : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☐
non ☒

Nom du réseau desservi par le captage ☐
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☐
d'abonnés ☒
- LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE - 67 abonnés
-
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. dans le réseau R ☐
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	aban- donné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			
	☐	☐			

- Réservoirs semi enterrés ☒
- Châteaux d'eau ☐
- nombre : 1
- capacité (m3) : 100
Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée Serein r.g.	☒	plaine	☐
vallée sèche	☐	coteau	☐
thalweg	☐	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire Kimméridgien moyen et supér.	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : éboulis de pente	calcaires portlandiens
épaisseur : métrique	plusieurs décamètres

Substratum

nature : niveaux marneux du Kimméridgien

atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

3,11 m / plateforme puits le 17/05/84

Température de l'eau et date de la mesure

Essai de débit

réalisé : oui ☒ 04/09/47 = 18 m³/h
non ☐ 17/05/84 = 50 m³/h

valeur de la transmissivité : m²/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

Contaminations bactériennes

ANNEXE : Coupe géologique ☐
Coupe lithologique ☐
Coupe stratigraphique ☐
Tableau d'essai de débit ☐

Courbe interprétative de l'essai ☐
Tableau d'analyse de type I ☐
Tableau d'analyse de type II ☒

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

(4)

IV1 - OUVRAGEType d'ouvrage

puits ☐
forage ☐
source captée ☒ puits bétonné coiffant l'émergence

Date d'exécution : 1957/58
de mise en service : 1964

Profondeur : 4,35 m / plateforme

Diamètre en tête : 2 m
en fond : 2 m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage :

Nombre	1 ☒	1 ☒
Nature	pompe à piston Mengin	pompe de surface Jeumont
Débit (m3/h)	2	7
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☒
non ☐

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) : 2 à 7 m3/h

Volume d'exhaure en 1983 : 6 150 m3

Débit maximal d'exhaure en 1983 : 20 m3/jour
minimal 12 m3/jour

période : estivale
: hivernale

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
non ☒

Station de traitement de l'eau

<u>Stérilisation</u> ☒	<u>Floculation et filtration</u> ☐
Chlore gazeux ☐	chlorure ferrique ☐
eau de javel ☒	carbonate ☐
autres ☐	filtre à sable ☐
point d'injection : crépines des pompes	autres ☐

ANNEXE : Coupe technique ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- parcelle très pentue en partie clôturée - Etat moyen
- bassin de l'ancien lavoir envahi par de la végétation - eau stagnante -

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- Serein à l'Est
- à l'Ouest, coteau boisé et route D 131 en bordure du périmètre clôturé

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- bois à l'Ouest
- cultures vers le Sud
- ancienne carrière à 0,8 km au Sud

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée
 Plan parcellaire au 1/2 500
 Plan de situation au 1/25 000

☐
☒
☒

GEOLOGIE :

Les formations géologiques rencontrées dans le secteur de LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE comprennent :

- dans la vallée du Serein, des alluvions de nature sablo-graveleuse , épaisses de quelques mètres,
- des calcaires et des marnes d'âge Kimméridgien surmontés par de puissantes formations de calcaires portlandiens.

Les bancs montrent un faible pendage général en direction du NW.

La région est affectée par une tectonique cassante. Les accidents majeurs ont des orientations subméridiennes ou NE-SW.

Dans les calcaires, les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent selon des réseaux karstiques, en liaison avec la tectonique cassante.

Des émergences se manifestent dans les vallées au toit de niveaux marneux du Kimméridgien.

Ces circulations d'eaux souterraines sont en partie drainées par le Serein dont elles alimentent la nappe alluviale.

L'écoulement général des eaux du secteur se fait en direction du NW.

PERIMETRES DE PROTECTION :Périmètre de protection immédiate (cf. Carte II 1)

Il sera constitué par les limites de la parcelle n° C 600 et sera matérialisé par une clôture.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

Le bassin de l'ancien lavoir devra être entièrement comblé afin d'éviter la présence d'eau stagnante à proximité du captage.

Le trop-plein de l'ouvrage sera équipé d'une grille afin d'empêcher l'intrusion de petits animaux.

Périmètre de protection rapprochée (cf. Cartes II 1 à II 4)

Il s'étendra approximativement entre 50 et 270 m autour du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

Les fossés et caniveaux des chemins et routes seront maintenus en bon état d'écoulement sur toute la traversée du périmètre.

Périmètre de protection éloignée (cf. Carte I)

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la source du Lavoir pour l'alimentation en eau potable publique de la commune de LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE.

A DIJON, le 25 Mai 1984

Billard

G. BILLARD

COMMUNE : **Yonne**
la Chapelle Vaupelteigne

Indice de classement national : **403.2X-0005**

Tableau 6

PERIMETRES DE PROTECTION
Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 13/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X	(A = interdites B = réglementées)		(ni interdites ni réglementées)		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
		+				activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
		A	B	A	B	B	B	B	B
1 - Le forage de puits					X				X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales				X					X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières				X					X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)					X				X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes					X				X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X					X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées				X					X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X					X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X					X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau				X					X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges				X					X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges				X					X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail				X					X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures				X					X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols				toléré					+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures				toléré					+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres				X					X
18 - Le pacage des animaux				toléré					+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail				X					X
20 - Le défrichement				X					X
21 - La création d'étangs				X					X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes				X					X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation					X				X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

G. Prilland *Prilland*

DATE : **25 Mai 1984**

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique
pour le département de **Yonne**

COMMUNE D'IMPLANTATION : LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
Source du Lavoir

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE :

CHAPELLE VAUPELTEIGNE - Section C - parcelle n° 600 -

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE :

CHAPELLE VAUPELTEIGNE -

Section C - parcelles n° 597 à 599 - 601 -
Section D - parcelles n° 622 à 634

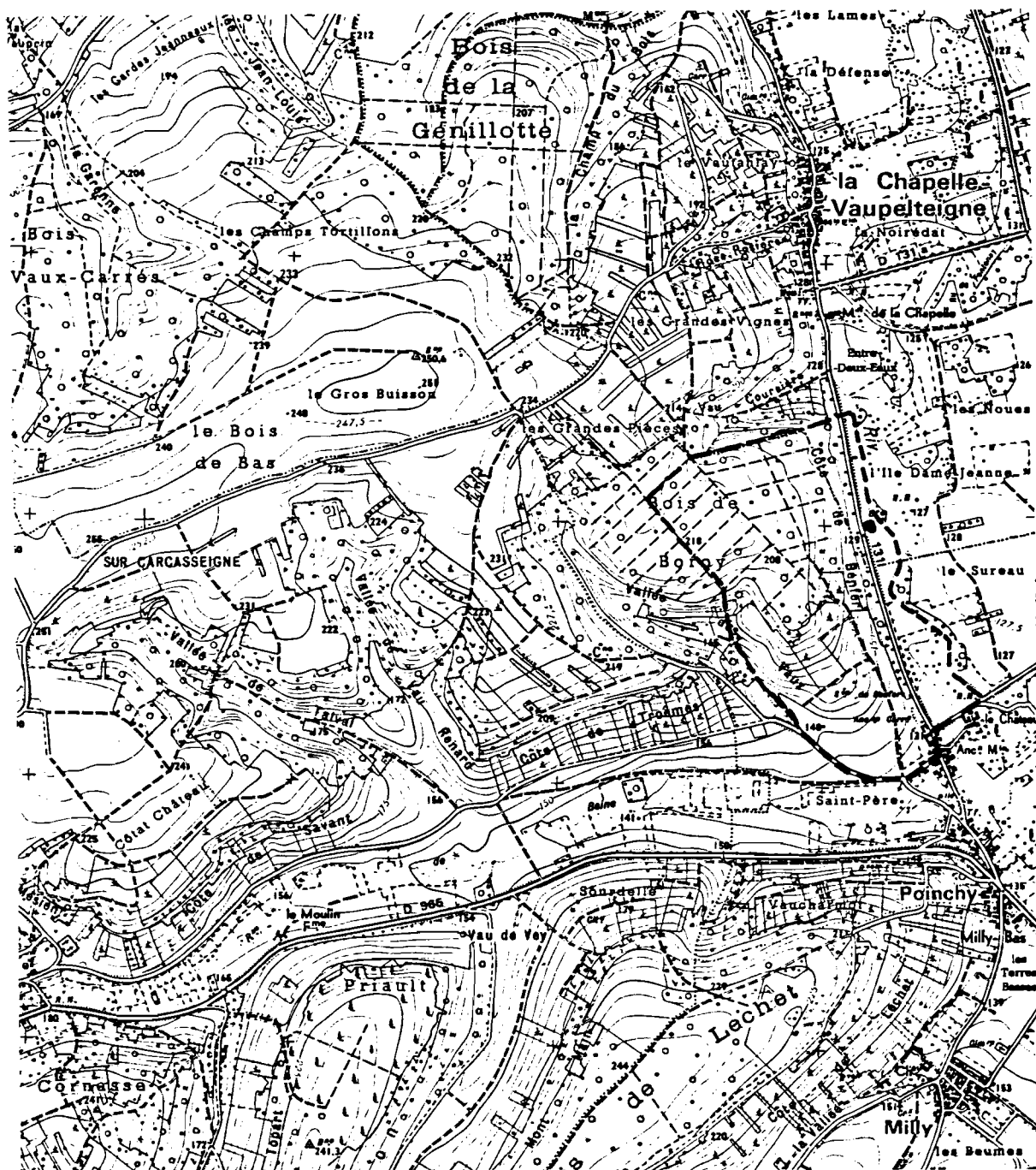
CHABLIS

Section L - parcelles n° 18 à 63 - 116 - 123 - 805
Section M - parcelle n° 535 -

Source du Lavoir

CARTE DE SITUATION

Echelle : 1/25 000



--- Périimètre de protection éloignée

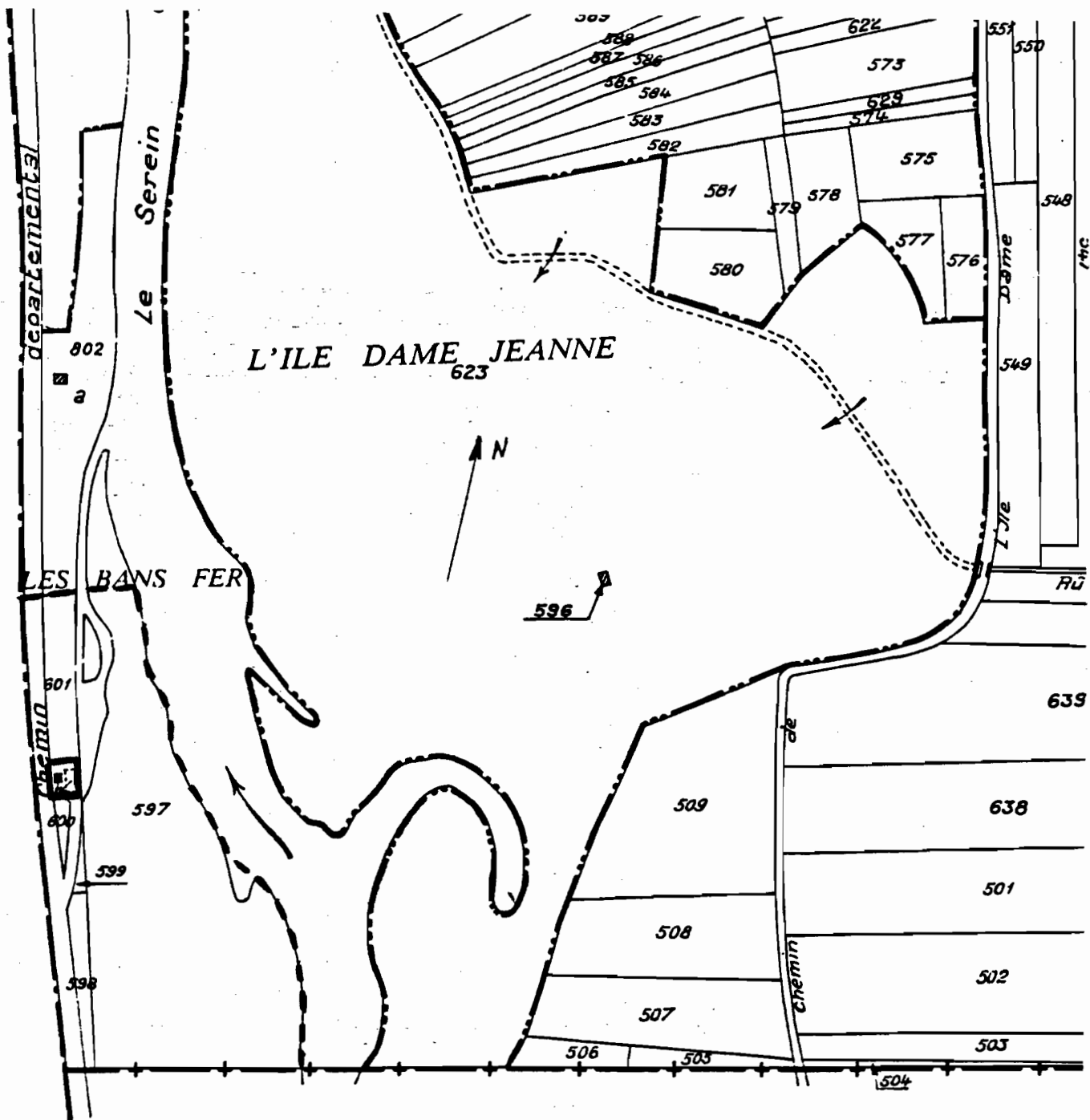
Source du Lavoir

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

CHAPELLE VAUPELTEIGNE

SECTION C

Echelle 1/2 500



— Périmètre de protection
immédiate

- - - Périmètre de protection
rapprochée

Source du Lavoir

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

Echelle : 1/2 500

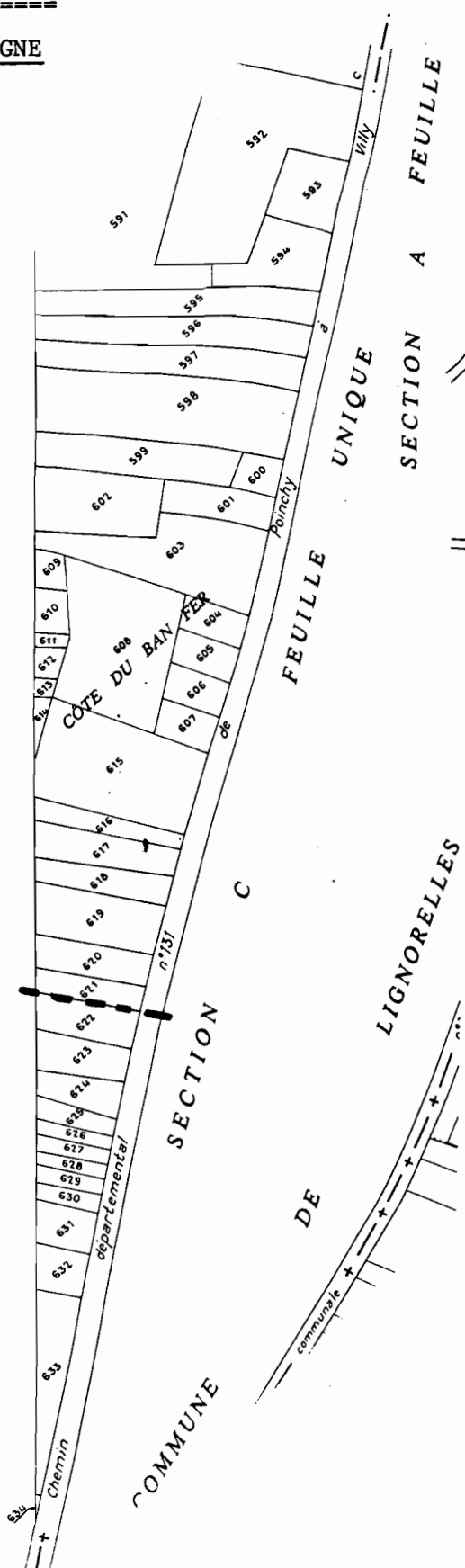
CHAPELLE VAUPELTEIGNE

SECTION D

CHABLIS

DE

COMMUNE

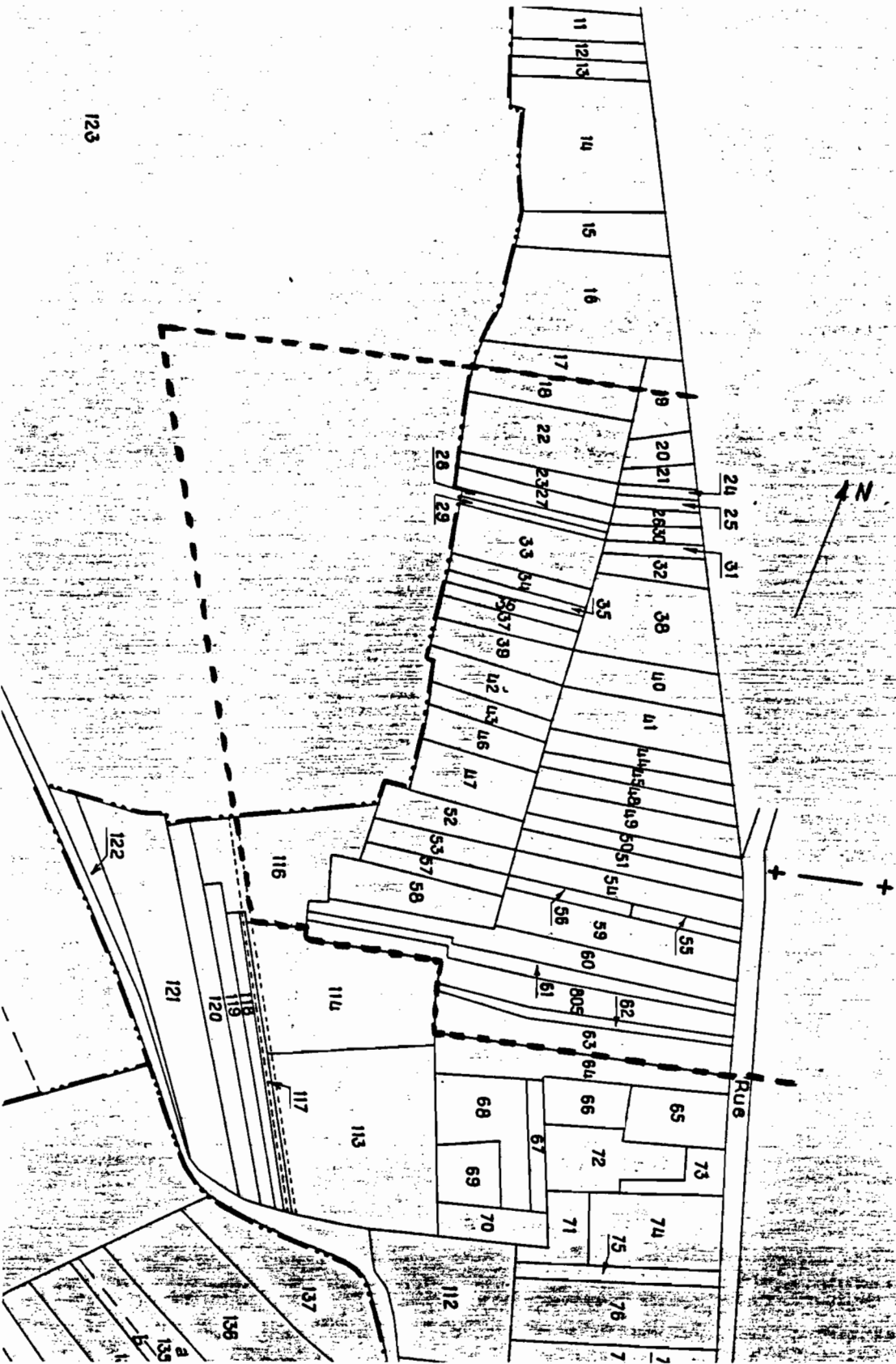


--- Périmètre de protection rapprochée

Source du Lavoir

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
CHABLIS - SECTION L

Echelle : 1/2 500



Périmètre de protection rapprochée

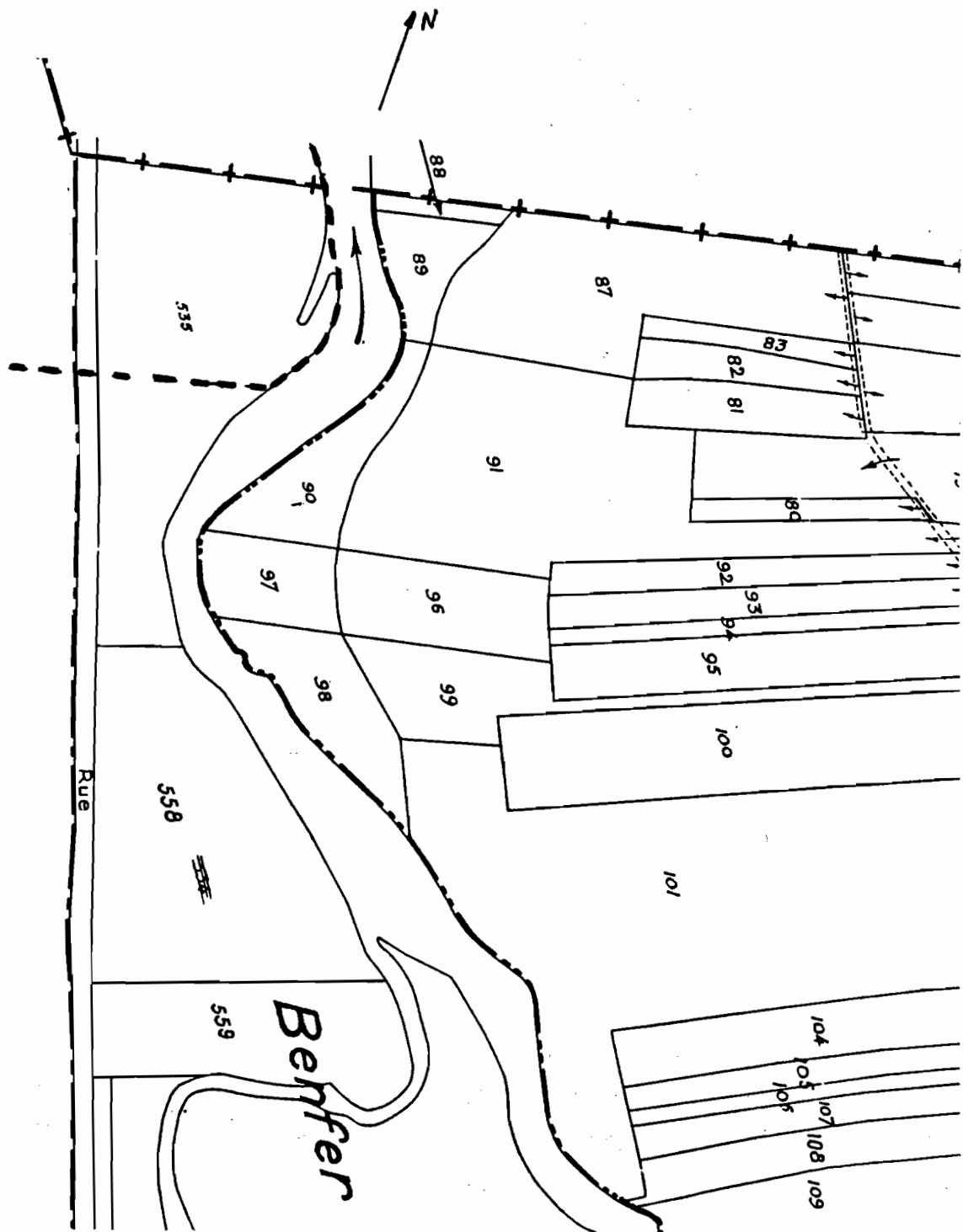
Source du Lavoir

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL

CHABLIS - SECTION M

Echelle : 1/2 500

Section



--- Périmètre de protection rapprochée